



DESCRIPTION DE LA BASE
DE DONNÉES COMMUNALES
(LIMITES TERRITORIALES EN VIGUEUR AU 01.01.2008)



SOMMAIRE

I) PRÉSENTATION.....	3
II) DESCRIPTION DU FICHER.....	4
III) DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES VARIABLES DE LA BDCOM AU 01/01/2008.....	6
1) Codes des variables de type géographique.....	6
AR : arrondissement.....	6
COM : commune.....	6
D : département.....	6
C : Code commune.....	7
MODC99XX : modification territoriale.....	7
NCC : nom en clair de la commune.....	8
PCT : canton-ou-ville.....	8
R : région.....	9
TNCC : type de nom en clair de la commune.....	9
EMPLOI90 : zone d'emploi, délimitation 1990.....	10
EMPLOI82 : zone d'emploi, délimitation 1982.....	10
2) Superficie.....	10
SU : superficie de la commune en hectares.....	10
3) Données de population.....	10
4) Données concernant les logements.....	11
5) Données d'état-civil.....	12



I) PRÉSENTATION

Cette note décrit la Base de Données Communales (BDCOM), dans le découpage en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Ce fichier comprend 36 704 enregistrements correspondant :

- aux 36 568 communes de la métropole,
- aux 20 arrondissements municipaux de Paris,
- aux 112 communes des départements d'outre-mer ¹,
- aux 2 communes transformées en Collectivité d'outre-mer ²,
- aux 2 communes de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Chaque enregistrement est composé de 75 variables provenant :

- de la mise à jour (par rapport à la BDCOM1999) des données des recensements de la population (réalisés en 1936, 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999), de l'état civil et des zonages ; mise à jour effectuée pour tenir compte des modifications du découpage communal intervenues entre le 1^{er} janvier 2007 exclu et le 1^{er} janvier 2008 inclus,
- de l'intégration (par rapport à la BDCOM1999) des données des recensements de population 2006 et d'une variable de superficie.

Avertissement : les données de l'état civil après 1999 ne sont pas disponibles pour cette version de la BDCOM.

On trouvera ci-après la description du fichier, et une description détaillée de chacune des variables.

¹ Hors Mayotte

² Suite à la Loi organique n°2007-23 du 21 février 2007 publiée au JO n°45 du 22/02/2007, les communes Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont détachées du département de la Guadeloupe pour devenir des Collectivités d'outre-mer. Toutefois, leurs données sont toujours consultables sous leurs codes actuels respectifs, 97701 et 97801.

II) DESCRIPTION DU FICHIER

Pour chaque variable, sont précisés le nom, le libellé, le type et la longueur.

Variable	Libellé	Type	Longueur
COM	Commune	Caractère	5
R	Région	Caractère	2
D	Département	Caractère	3
AR	Arrondissement	Caractère	1
PCT	Canton-ou-ville	Caractère	2
C	Commune	Caractère	3
TNCC	Type de nom en clair	Caractère	1
NCC	Nom en clair de la commune	Caractère	48
MODC99XX	Modification territoriale	Caractère	1
EMPLOI82	Zone d'emploi, délimitation 1982	Caractère	4
EMPLOI90	Zone d'emploi, délimitation 1990	Caractère	4
PTOT06	Population totale 2006	Numérique	8
PMUN06	Population municipale 2006	Numérique	8
PRES06	Population des résidences principales au RP2006	Numérique	8
NRES06	Nombre de résidences principales au RP2006	Numérique	8
NSEC06	Nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP2006	Numérique	8
NVAC06	Nombre de logements vacants au RP2006	Numérique	8
PTOT99	Population totale au RP1999	Numérique	8
PSDC99	Population sans doubles comptes au RP1999	Numérique	8
PMUN99	Population municipale au RP1999	Numérique	8
PRES99	Population des résidences principales au RP1999	Numérique	8
NRES99	Nombre de résidences principales au RP1999	Numérique	8
NSEC99	Nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP1999	Numérique	8
NVAC99	Nombre de logements vacants au RP1999	Numérique	8
PTOT90	Population totale au RP1990	Numérique	8
PSDC90	Population sans doubles comptes au RP1990	Numérique	8
PMUN90	Population municipale au RP1990	Numérique	8
PRES90	Population des résidences principales au RP1990	Numérique	8
NRES90	Nombre de résidences principales au RP1990	Numérique	8
NSEC90	Nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP1990	Numérique	8
NVAC90	Nombre de logements vacants au RP1990	Numérique	8
PTOT82	Population totale au RP1982	Numérique	8
PSDC82	Population sans doubles comptes au RP1982	Numérique	8
PMUN82	Population municipale au RP1982	Numérique	8
PRES82	Population des résidences principales au RP1982	Numérique	8
NRES82	Nombre de résidences principales au RP1982	Numérique	8
NSEC82	Nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP1982	Numérique	8
NVAC82	Nombre de logements vacants au RP1982	Numérique	8
PTOT75	Population totale au RP1975	Numérique	8
PSDC75	Population sans doubles comptes au RP1975	Numérique	8
PMUN75	Population municipale au RP1975	Numérique	8
PRES75	Population des résidences principales au RP1975	Numérique	8
NRES75	Nombre de résidences principales au RP1975	Numérique	8
NSEC75	Nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP1975	Numérique	8

Variable	Libellé	Type	Longueur
NVAC75	Nombre de logements vacants au RP1975	Numérique	8
PTOT68	Population totale au RP1968	Numérique	8
PSDC68	Population sans doubles comptes au RP1968	Numérique	8
PMUN68	Population municipale au RP1968	Numérique	8
PRES68	Population des résidences principales au RP1968	Numérique	8
NRES68	Nombre de résidences principales au RP1968	Numérique	8
NSEC68	Nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP1968	Numérique	8
NVAC68	Nombre de logements vacants au RP1968	Numérique	8
PT6262	Population totale au RP1962 (déf. 1962)	Numérique	8
PSDC62	Population sans doubles comptes au RP1962	Numérique	8
PM6262	Population municipale au RP1962 (déf. 1962)	Numérique	8
PRES62	Population des résidences principales au RP1962	Numérique	8
PT6254	Population totale au RP1962 (déf. 1954)	Numérique	8
PM6254	Population municipale au RP1962 (déf. 1954)	Numérique	8
NRES62	Nombre de résidences principales au RP1962	Numérique	8
PTOT54	Population totale au RP1954	Numérique	8
PMUN54	Population municipale au RP1954	Numérique	8
PTOT36	Population totale au RP1936	Numérique	8
NAIS99	Naissances entre le RP1990 et le RP1999	Numérique	8
DECE99	Décès entre le RP1990 et le RP1999	Numérique	8
NAIS90	Naissances entre le RP1982 et le RP1990	Numérique	8
DECE90	Décès entre le RP1982 et le RP1990	Numérique	8
NAIS82	Naissances entre le RP1975 et le RP1982	Numérique	8
DECE82	Décès entre le RP1975 et le RP1982	Numérique	8
NAIS75	Naissances entre le RP1968 et le RP1975	Numérique	8
DECE75	Décès entre le RP1968 et le RP1975	Numérique	8
NAIS68	Naissances entre le RP1962 et le RP1968	Numérique	8
DECE68	Décès entre le RP1962 et le RP1968	Numérique	8
NAIS62	Naissances entre le RP1954 et le RP1962	Numérique	8
DECE62	Décès entre le RP1954 et le RP1962	Numérique	8
SU	Superficie de la commune (définition 1975)	Numérique	8

III) DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES VARIABLES DE LA BDCOM AU 01/01/2008

1) Codes des variables de type géographique

AR : arrondissement

L'arrondissement est une subdivision du département. C'est une circonscription administrative de l'Etat. Le sous-préfet est chargé de son administration. Il relaie le préfet en assurant le contrôle administratif des communes de son arrondissement. L'arrondissement est un regroupement de cantons. NB : il ne faut pas confondre l'arrondissement, subdivision du département, avec l'arrondissement municipal, partition des trois plus grandes villes françaises.

Code	Libellé
1 à 9	Numéro affecté à l'intérieur du département

Remarque : Paris constitue un seul arrondissement, dont le code est 1.

COM : commune

Ce code à 5 caractères est celui que l'on retrouve dans le Code Officiel Géographique. Cependant, pour des raisons historiques, les 20 arrondissements municipaux de Paris sont considérés dans la BDCOM comme autant de communes.

D : département

Dans le tableau suivant, le numéro entre parenthèses indique le code de la région (voir code R) à laquelle appartient le département.

Code	Département
01	Ain (82)
02	Aisne (22)
03	Allier (83)
04	Alpes-de-Haute-Provence (93)
05	Hautes-Alpes (93)
06	Alpes-Maritimes (93)
07	Ardèche (82)
08	Ardennes (21)
09	Ariège (73)
10	Aube (21)
11	Aude (91)
12	Aveyron (73)
13	Bouches-du-Rhône (93)
14	Calvados (25)
15	Cantal (83)
16	Charente (54)
17	Charente-Maritime (54)
18	Cher (24)
19	Corrèze (74)
2A	Corse-du-Sud (94)
2B	Haute-Corse (94)
21	Côte-d'Or (26)
22	Côtes-d'Armor (53)

Code	Département
51	Marne (21)
52	Haute-Marne (21)
53	Mayenne (52)
54	Meurthe-et-Moselle (41)
55	Meuse (41)
56	Morbihan (53)
57	Moselle (41)
58	Nièvre (26)
59	Nord (31)
60	Oise (22)
61	Orne (25)
62	Pas-de-Calais (31)
63	Puy-de-Dôme (83)
64	Pyrénées-Atlantiques (72)
65	Hautes-Pyrénées (73)
66	Pyrénées-Orientales (91)
67	Bas-Rhin (42)
68	Haut-Rhin (42)
69	Rhône (82)
70	Haute-Saône (43)
71	Saône-et-Loire (26)
72	Sarthe (52)
73	Savoie (82)

Code	Département
23	Creuse (74)
24	Dordogne (72)
25	Doubs (43)
26	Drôme (82)
27	Eure (23)
28	Eure-et-Loir (24)
29	Finistère (53)
30	Gard (91)
31	Haute-Garonne (73)
32	Gers (73)
33	Gironde (72)
34	Hérault (91)
35	Ille-et-Vilaine (53)
36	Indre (24)
37	Indre-et-Loire (24)
38	Isère (82)
39	Jura (43)
40	Landes (72)
41	Loir-et-Cher (24)
42	Loire (82)
43	Haute-Loire (83)
44	Loire-Atlantique (52)
45	Loiret (24)
46	Lot (73)
47	Lot-et-Garonne (72)
48	Lozère (91)
49	Maine-et-Loire (52)
50	Manche (25)

Code	Département
74	Haute-Savoie (82)
75	Paris (11)
76	Seine-Maritime (23)
77	Seine-et-Marne (11)
78	Yvelines (11)
79	Deux-Sèvres (54)
80	Somme (22)
81	Tarn (73)
82	Tarn-et-Garonne (73)
83	Var (93)
84	Vaucluse (93)
85	Vendée (52)
86	Vienne (54)
87	Haute-Vienne (74)
88	Vosges (41)
89	Yonne (26)
90	Territoire de Belfort (43)
91	Essonne (11)
92	Hauts-de-Seine (11)
93	Seine-Saint-Denis (11)
94	Val-de-Marne (11)
95	Val-d'Oise (11)
971	Guadeloupe (01)
972	Martinique (02)
973	Guyane (03)
974	Réunion (04)
975	Saint-Pierre-et-Miquelon (05)
977	Saint-Barthélemy (1A)
978	Saint-Martin (1B)

Pour les communes appartenant à un département d'outre-mer ou aux collectivités territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, le code département commence par "97".

C : Code commune

Cette variable correspond au code commune en 3 caractères. Ces chiffres correspondent au code communal au sein du département.

MODC99XX : modification territoriale

Code à un caractère précisant le type de modification communale intervenue entre le 1^{er} janvier 1999 et le 1^{er} janvier 2008 inclus.

Code	Libellé
*	Pas de modification
1	Commune ayant fait l'objet de transfert ou cession de parcelles sans fusion, avec transfert de population*
2	Commune résultant d'une fusion sans transfert ou cession de parcelles
3	Commune résultant d'une fusion et ayant fait l'objet de transfert ou cession de parcelles
4	Commune créée
5	Commune concernée par un rétablissement*

* : les communes ayant fait l'objet d'une modification territoriale de type 1 ou 5 à compter du 01/01/1999, peuvent avoir des données recalculées (cf. note méthodologique sur la rétopolation de données ci dessous) :



"Méthodologie
rétopolation.doc"

Pour information, les communes concernées par une rétopolation de données selon la méthodologie décrite dans la note précédemment citée, sont listées dans le document ci-dessous :



"Listes des
communes concerné"

NCC : nom en clair de la commune

L'article est précisé par le code TNCC (type de nom en clair de la commune) et n'est pas inclus dans le nom en clair.

PCT : canton-ou-ville

Code à deux caractères affecté à l'intérieur du département.

Code	Libellé
01 à 78	La commune est entièrement incluse dans le canton désigné
84 à 99	Commune à cheval sur plusieurs cantons

Observations :

Une commune peut être à cheval sur plusieurs cantons. C'est généralement le cas des communes importantes, et parfois de petites communes (à la suite d'une fusion par exemple). On parle alors de "canton non précisé". Le code PCT n'est donc pas à proprement parler un code de canton, mais de "pseudo-canton", défini comme suit :

a) Lorsqu'un canton comprend au moins une commune entière, l'ensemble des communes entières de ce canton constitue un pseudo-canton dont le code est le code canton (commun à toutes ces communes) du code officiel géographique.

b) Chacune des communes non incluses dans les pseudo-cantons définis en (a) constitue à elle seule un pseudo-canton, dont le numéro de code correspond à la modalité "canton non précisé" pour cette commune dans le code officiel géographique (toutes ces communes sont traversées par au moins une limite de canton).

Remarque: l'appellation "canton-ou-ville" a succédé à celle de "pseudo-canton" mais la définition reste inchangée.



R : région

A noter qu'il s'agit des anciens codes régions, avant la loi N° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.

Code	Libellé	Composition départementale (code D)
11	Ile-de-France	75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
21	Champagne-Ardenne	08, 10, 51, 52
22	Picardie	02, 60, 80
23	Haute-Normandie	27, 76
24	Centre	18, 28, 36, 37, 41, 45
25	Basse-Normandie	14, 50, 61
26	Bourgogne	21, 58, 71, 89
31	Nord-Pas-de-Calais	59, 62
41	Lorraine	54, 55, 57, 88
42	Alsace	67, 68
43	Franche-Comté	25, 39, 70, 90
52	Pays de la Loire	44, 49, 53, 72, 85
53	Bretagne	22, 29, 35, 56
54	Poitou-Charentes	16, 17, 79, 86
72	Aquitaine	24, 33, 40, 47, 64
73	Midi-Pyrénées	09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82
74	Limousin	19, 23, 87
82	Rhône-Alpes	01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74
83	Auvergne	03, 15, 43, 63
91	Languedoc-Roussillon	11, 30, 34, 48, 66
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	04, 05, 06, 13, 83, 84
94	Corse	2A, 2B
01	Guadeloupe	971
02	Martinique	972
03	Guyane	973
04	La Réunion	974
05	Saint-Pierre-et-Miquelon	975
1A	Saint-Barthélemy	977
1B	Saint-Martin	978

TNCC : type de nom en clair de la commune

Code à un caractère permettant de savoir quel article doit précéder le nom en clair de la commune (NCC), ou quelle charnière existe en cas de liaison.

Code	Article	Charnière
0	Pas d'article (nom commençant par une consonne, sauf H muet)	DE
1	Pas d'article (nom commençant par une voyelle ou un H muet)	D'
2	LE	DU
3	LA	DE LA
4	LES	DES
5	L'	DE L'
6	AUX	DES
7	LAS	DE LAS
8	LOS	DE LOS

EMPLOI90 : zone d'emploi, délimitation 1990

Le découpage de 1990 respecte nécessairement les limites régionales, et le plus souvent les limites cantonales (et donc a fortiori départementales). Il était recommandé de ne pas créer de zones réunissant moins de 25 000 actifs. La France métropolitaine comptait 348 zones d'emploi dans le découpage de 1990.

Ce code vaut "ZZZZ" pour les collectivités de Saint Barthélemy et Saint-Martin.

EMPLOI82 : zone d'emploi, délimitation 1982

Le découpage a été élaboré en 1983 à la demande du ministère du travail. Il s'agit du premier millésime de ce type de découpage.

Pour chaque région, le découpage, proposé au Conseil Régional, devait respecter, dans la mesure du possible, les règles suivantes :

- respecter les limites administratives (régionales, départementales voire cantonales)
- avoir une signification économique : le principal indicateur utilisé étant les relations domicile-travail, d'autres critères, variables suivant les régions, furent pris en compte : migrations définitives, accès de la population aux grands équipements, nature de l'activité économique dominante
- avoir une dimension suffisante : environ 40 000 actifs
- permettre la continuité statistique, d'où la nécessité de figer les zone d'emploi pour une durée relativement longue

Le découpage existe uniquement pour la France métropolitaine et comporte 365 zones.

2) Superficie

SU : superficie de la commune en hectares

Il s'agit des superficies historiquement présentes dans la Bdcom. Les superficies ont été évaluées en 1975 par le service du Cadastre (Direction Générale des Impôts). Elles tiennent compte des modifications communales intervenues depuis (y compris les échanges de parcelles).

3) Données de population

PTOT06 : population totale au RP2006
PTOT99 : population totale au RP1999
PTOT90 : population totale au RP1990
PTOT82 : population totale au RP1982
PTOT75 : population totale au RP1975
PTOT68 : population totale au RP1968
PT6262 : population totale au RP1962 (définition 1962)
PT6254 : population totale au RP1962 (définition 1954)
PTOT54 : population totale au RP1954
PTOT36 : population totale au RP1936

PSDC99 : population sans doubles comptes au RP1999
PSDC90 : population sans doubles comptes au RP1990
PSDC82 : population sans doubles comptes au RP1982
PSDC75 : population sans doubles comptes au RP1975
PSDC68 : population sans doubles comptes au RP1968
PSDC62 : population sans doubles comptes au RP1962

PMUN06 : population municipale au RP2006
PMUN99 : population municipale au RP1999
PMUN90 : population municipale au RP1990
PMUN82 : population municipale au RP1982
PMUN75 : population municipale au RP1975

PMUN68 : population municipale au RP1968
PM6262 : population municipale au RP1962 (définition 1962)
PM6254 : population municipale au RP1962 (définition 1954)
PMUN54 : population municipale au RP1954

PRES07 : population des résidences principales au RP2007
PRES06 : population des résidences principales au RP2006
PRES99 : population des résidences principales au RP1999
PRES90 : population des résidences principales au RP1990
PRES82 : population des résidences principales au RP1982
PRES75 : population des résidences principales au RP1975
PRES68 : population des résidences principales au RP1968
PRES62 : population des résidences principales au RP1962

Les différentes populations correspondent aux recensements de la population dont les dates sont les suivantes :

- RP1954 : 10 mai 1954 pour la métropole, 1^{er} juillet 1954 pour les DOM.
- RP1962 : 07 mars 1962 pour la métropole, 09 octobre 1961 pour les DOM, 20 avril 1962 pour Saint-Pierre et Miquelon.
- RP1968 : 1^{er} mars 1968 pour la métropole, 16 octobre 1967 pour les DOM, 12 juin 1967 pour Saint-Pierre et Miquelon.
- RP1975 : 20 février 1975 pour la métropole, 16 octobre 1974 pour les DOM, 18 février 1974 pour Saint-Pierre et Miquelon.
- RP1982 : 04 mars 1982 pour la métropole, 09 mars 1982 pour les DOM et Saint-Pierre et Miquelon.
- RP1990 : 05 mars 1990 pour la métropole et pour Saint-pierre et Miquelon, 15 mars 1990 pour les DOM.
- RP1999 : 08 mars 1999 pour tous les territoires.
- RP2006 : les populations légales millésimées 2006 sont entrées en vigueur le 1er janvier 2009. Leur date de référence statistique est le 1er janvier 2006. Et ainsi de suite pour les millésimes suivants.

La notion de résidence principale est décrite dans le paragraphe 4 consacré aux données concernant les logements.

Note : la Guyane ne possède pas de données de population pour 1954. La collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon ne possède pas de données de population totale de 1936 à 1968, de population municipale de 1954 à 1975, ainsi que de population des résidences principales de 1962 à 1975.

Définitions de population

Le concept actuel de population est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au **recensement de la population**. Il s'applique aux variables de population depuis 2006. Pour plus de précision : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1999>

4) Données concernant les logements

NRES06 : nombre de résidences principales au RP2006
NRES99 : nombre de résidences principales au RP1999
NRES90 : nombre de résidences principales au RP1990
NRES82 : nombre de résidences principales au RP1982
NRES75 : nombre de résidences principales au RP1975
NRES68 : nombre de résidences principales au RP1968
NRES62 : nombre de résidences principales au RP1962

Les résidences principales comprennent essentiellement les logements ordinaires, mais aussi les logements-foyers pour personnes âgées, les pièces indépendantes louées, sous-louées ou prêtées à des

particuliers, les chambres meublées dans les hôtels et les garnis, les constructions provisoires et les habitations de fortune.

NSEC06 : nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP2006
NSEC99 : nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP1999
NSEC90 : nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP1990
NSEC82 : nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP1982
NSEC75 : nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP1975
NSEC68 : nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP1968

Les résidences secondaires sont des logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, notamment les maisons et logements loués (ou à louer) pour les saisons touristiques dans les stations balnéaires, de sports d'hiver, etc...

Un logement occasionnel est un logement ou une pièce indépendante utilisée occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille).

La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

NVAC06 : nombre de logements vacants au RP2006
NVAC99 : nombre de logements vacants au RP1999
NVAC90 : nombre de logements vacants au RP1990
NVAC82 : nombre de logements vacants au RP1982
NVAC75 : nombre de logements vacants au RP1975
NVAC68 : nombre de logements vacants au RP1968

Les logements vacants comprennent à la fois les logements disponibles pour la vente ou la location, les logements neufs achevés mais non encore occupés à la date du recensement, ainsi que les logements, autre que les résidences secondaires, que leurs titulaires n'occupent pas à la date du recensement.

Remarque : Les habitations mobiles et les locaux (chambres, studios, etc.) occupés par des personnes vivant en collectivité ne sont pas compris dans les logements.

5) Données d'état-civil

NAIS99 : naissances entre le RP1990 et le RP1999
NAIS90 : naissances entre le RP1982 et le RP1990
NAIS82 : naissances entre le RP1975 et le RP1982
NAIS75 : naissances entre le RP1968 et le RP1975
NAIS68 : naissances entre le RP1962 et le RP1968
NAIS62 : naissances entre le RP1954 et le RP1962

DECE99 : décès entre le RP1990 et le RP1999
DECE90 : décès entre le RP1982 et le RP1990
DECE82 : décès entre le RP1975 et le RP1982
DECE75 : décès entre le RP1968 et le RP1975
DECE68 : décès entre le RP1962 et le RP1968
DECE62 : décès entre le RP1954 et le RP1962

✓ Les variables NAIS99, NAIS90, DECE99 et DECE90 résultent d'un comptage de date à date (de référence des RP).

✓ Les autres naissances et décès intercensitaires ont été évalués comme suit :

- pour la métropole :

NAIS82 = N7582 x 1,0079
NAIS75 = N6875 x 0,9938
NAIS68 = N6268 x 0,9978

NAIS62 = N5462 x 0,9775

DECE82 = D7582 x 1,0075

DECE75 = D6875 x 0,9947

DECE68 = D6268 x 0,9978

DECE62 = D5462 x 0,9734

Avec :

N7582 : naissances du 1^{er} janvier 1975 au 31 décembre 1981

N6875 : naissances du 1^{er} janvier 1968 au 31 décembre 1974

N6268 : naissances du 1^{er} janvier 1962 au 31 décembre 1967

N5462 : naissances du 1^{er} janvier 1954 au 31 décembre 1961

D7582 : décès du 1^{er} janvier 1975 au 31 décembre 1981

D6875 : décès du 1^{er} janvier 1968 au 31 décembre 1974

D6268 : décès du 1^{er} janvier 1962 au 31 décembre 1967

D5462 : décès du 1^{er} janvier 1954 au 31 décembre 1961

Les divers coefficients ne sont donc valables qu'en moyenne sur le plan communal.

- pour les départements d'outre-mer :

NAIS82 = N7582

NAIS75 = N6875

NAIS68 = N6268

DECE82 = D7582

DECE75 = D6875

DECE68 = D6268

Avec :

N7582 : naissances du 1^{er} janvier 1975 au 31 décembre 1981

N6875 : naissances du 1^{er} janvier 1968 au 31 décembre 1974

N6268 : naissances du 1^{er} janvier 1962 au 31 décembre 1967

D7582 : décès du 1^{er} janvier 1975 au 31 décembre 1981

D6875 : décès du 1^{er} janvier 1968 au 31 décembre 1974

D6268 : décès du 1^{er} janvier 1962 au 31 décembre 1967

Les divers coefficients ne sont donc valables qu'en moyenne sur le plan communal.

Les données NAIS62 et DECE62 sont mises à 0 pour les communes des départements d'outre-mer.

Toutes les données concernant les naissances et les décès avant 1999 sont mises à 0 pour les communes de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.